



2021

CMJ

- La vie en ville
- Partager les idées
- Projet Aire de jeux

CONSEIL

MUNICIPAL

des JEUNES



Bouge ta commune !




CALLAC
Kallag, etre istor ha natur

Composition du Conseil

Le Maire



Jean-Yves
Rolland

Les adjoints



1^{ère} adjointe
Sylvie Le Graët



2^{ème} adjoint
Joseph Lintanf



3^{ème} adjointe
Laure-Line Inderbitzin



4^{ème} adjointe
Pascale Le Tertre



5^{ème} adjoint
Patrick Morcet

Les conseillers



Suzanne Le Dû



François Le Queffrinc



Michel Le Calvez



Patrick Le Guillou



Christelle Le Bon



Aude Tanguy



Stéphanie Le Cun



Ronan Hervé



Sébastien Lachater



Lise Bouillot



Alain Prével



Martine Tison



Jean-Pierre Tremel

Calendrier

Campagne électorale

Vote et résultats

Première séance plénière avec le Maire

A partir du 19 mars

Vendredi 2 et samedi 3 avril 2021

Fixée suivant conditions sanitaires

Les différentes

missions

des conseillers

Le Conseil Municipal des Jeunes c'est une assemblée d'adolescents, scolarisés du **CM¹ à la 3^{ème}** ainsi que des **lycéens ou des apprentis**.

Ils sont élus par leurs camarades, pour **2 ans**.

Se réunir en assemblée (le mardi de 17h15 à 18h15), sous la responsabilité d'adultes animateurs et en **séance plénière*** 5 à 6 fois/an.

Partager idées et opinions pour que la vie des jeunes dans la ville soit plus agréable, dynamique et proche de vos envies.

Vous exercerez pleinement votre pouvoir de jeune citoyen !

Voter, prendre des décisions, faire des choix, participer aux manifestations de la ville et découvrir le fonctionnement de la vie municipale.



Être jeune conseiller, c'est être à l'écoute des jeunes et
Bouger ta commune !

* **Séance plénière** : se dit d'une réunion au cours de laquelle les jeunes conseillers pourront échanger avec le Maire et les conseillers municipaux.



Comment se déroulent les élections ?

• Qui vote ?

Tous les **CM¹**, **CM²** et **collégiens scolarisés à Callac**. Tu es donc une électrice ou un électeur. **Les apprentis et les lycéens déposent leur candidature**. (formulaire ci-joint ou sur le site de la mairie-callac.fr).

• Qui peut se présenter ?

Chaque élève des classes de **CM¹** à la **3^{ème}** peut être candidat avec l'accord de ses parents. Il suffit de remplir une déclaration de candidature (formulaire ci-joint). Celle-ci sera remise à **M. Denis Bézier de l'école élémentaire** ou au **Principal du collège**.

• Pour qui voter ?

C'est à toi de choisir parmi **plusieurs candidats**. Tu voteras pour les candidats que tu considères les meilleurs pour te représenter au **CMJ**.

- 2 élus par classe soit : 2 en **CM¹** & 2 **CM²**
- 4 par niveaux pour les **6^{ème}**, **5^{ème}**, **4^{ème}** & **3^{ème}**
- + des lycéens et des apprentis de moins de 18 ans.

• La campagne

Une campagne électorale permet à un candidat de présenter **ses idées et ses projets** aux futurs électeurs.

Tu présenteras ce programme sous forme de **profession de foi***.

Celle-ci sera affichée dans ton école ou dans ton collège

à partir du **vendredi 19 mars 2021**

• Le vote

Les élections se dérouleront les **vendredi 2 avril et samedi 3 avril 2021**.

Le vote se fait à **bulletin secret** dans un **isoloir***.

Le mode de scrutin **nominal à un tour***.

Les candidat(e)s ayant recueilli le plus de voix seront élu(e)s.

Les résultats du vote seront affichés en mairie, dans l'école, le collège et le site internet de la commune le soir même.

• Le mandat et l'investiture

Les nouveaux conseillers élus seront installés par le Maire au cours de la première **séance plénière*** du Conseil Municipal des Jeunes dès que les conditions sanitaires le permettront.

***Profession de foi** : affirmation faite publiquement par quelqu'un concernant ses idées et ses projets.

***Isoloir** : petite cabine où l'on s'isole pour choisir librement, à l'abri des regards, le bulletin du candidat.

***Séance plénière** : se dit d'une réunion au cours de laquelle les jeunes conseillers pourront échanger avec le Maire et les conseillers municipaux.

***Scrutin nominal à un tour** : on raye les noms des candidats pour qui on ne souhaite pas voter.



Formulaire de candidature
au poste de conseiller municipal (2021- 2023).



Nom - Prénom :

Date de naissance :Classe :

Etablissement scolaire :

Adresse :

Code postal :Ville :

Portable personnel :Téléphone fixe :

email :

Je soussigné(e) : Nom - Prénom :

déclare me porter candidat(e) au Conseil Municipal des Jeunes de Callac.

Je m'engage à suivre le travail des **6 réunions annuelles**.

A : le :

Signature du candidat,

Autorisation parentale pour la candidature
au poste de conseiller municipal (2021-2023).



Je soussigné(e) : Nom, Prénom :

- Père* adresse :

- Mère* code postal :ville :

- Tuteur* email :

Téléphone fixe : Portable :

autorise ma fille*, mon fils* : Nom - prénom :

Classe de :Etablissement :

A assister aux réunions.

Je déclare donner mon accord pour l'affichage de la photo de campagne électorale de mon enfant. Pour faire valoir ce que de droit,

Nom, prénom, lu et approuvé, en toutes lettres :

.....

A : le :

Signature,

* Rayer la mention inutile



Profession de foi *



Cet espace est à toi,
fais-nous part en quelques lignes
de tes envies, projets et motivations.
Les propos du candidat n'engagent pas la responsabilité de la commune.

Nom & Prénom :

Que veux-tu changer à Callac ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

* Profession de foi : affirmation faite publiquement par quelqu'un concernant ses idées et ses projets.

Droit à l'image

Je soussigné(e)

Nom - Prénom :

Père* Mère* Tuteur*

Adresse :

Code postal, Ville :

Autorise la ville de Callac à réaliser des photos et vidéos

de mon enfant : nom, prénom :

et à les reproduire ou diffuser pour une durée maximale de 5 ans dans ses supports de communication et dans ceux de ses partenaires.

Les photos et les vidéos ne seront pas vendues ni utilisées pour d'autres usages que celui de la communication de la ville de Callac.

Je renonce à toute rémunération ainsi qu'à tout recours relatif à l'utilisation des photos/ vidéos de l'enfant, conforme aux lois et règlements en vigueur. Conformément à la loi, le libre accès à ces données vidéos et photographiques est garanti.

Je dispose d'un droit de retrait si je le juge utile.

Fait àle

Signature précédée de la mention lu et approuvé :



* Rayer la mention inutile

Mot aux Parents

Vous venez sans doute de parcourir ce livret avec votre enfant. Sachez que le fonctionnement du **Conseil Municipal des Jeunes** est placé sous la responsabilité du **Maire**. Aujourd'hui en France, **il en existe 2500 !** C'est une instance consultative active qui permet de former, aux côtés et en accord avec les parents et enseignants, **des jeunes citoyens responsables, tolérants et ouverts.**

Encadrement et animation

Au cours de leur **mandat de 2 ans**, les jeunes vont avant tout travailler en groupe. Ils seront donc encadrés par des élus et des animateurs de la ville de Callac qui veilleront au bon déroulement des séances.

Une expérience bénéfique

La ville de Callac permet à vos enfants de vivre un apprentissage unique en les confortant à la prise de décision et aux choix, au respect des autres et de leurs idées, aux règles et aux contraintes de fonctionnement du service public et à l'investissement que représente le suivi d'un projet dans sa durée.



Conseil Municipal des Jeunes
de la ville de Callac.
Responsable de publication :
Jean-Yves Rolland.
Rédaction : Mairie de Callac.
Dépôt légal : Mars 2021
Impression : Mairie de Callac